Agriculture biologique

Le développement de l'Agriculture biologique (AB) date de la fin des années 1990. Après une pause au début des années 2000, son essor a repris depuis 2008. Depuis le nombre d'exploitations bio a plus que doublé au niveau national. En Franche-Comté, 200 exploitations supplémentaires se sont converties. Ainsi en 2013, plus de 500 exploitations pratiquent l'agriculture biologique et exploitent 35 000 hectares soit 5,3% de la SAU régionale (7ème rang français).

En Franche-Comté, les surfaces en bio sont composées à 80% de cultures fourragères contre 70% en système conventionnel. Cette prépondérance s'explique par la conversion précoce en AB d'éleveurs engagés dans la filière lait AOP. En 2013, près de 8 000 vaches laitières (4% du cheptel laitier régional) ont produit 30 millions de litres (2,6% des livraisons). Désormais, le développement de l'agriculture biologique concerne plus des systèmes de polyculture-polyélevage ou de cultures spécialisées installés en plaine.

Ainsi, plus de la moitié des cultures fruitières de la région et près de 20% de celles en légumes sont agréées AB. En viticulture, plus de 60 exploitants se sont convertis ou sont en cours de conversion et exploitent 14% du vignoble régional. A l'inverse, avec moins de 3% des surfaces converties, l'agriculture biologique peine à se développer en grandes cultures.

Surfaces en bio: surtout de l'herbe

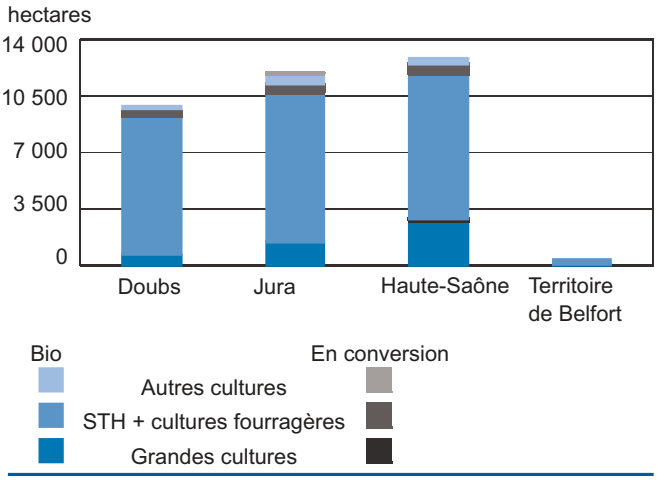

Source : Agence Bio

L'Agriculture Biologique (AB) *est un mode de production basé sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse. Ses principes sont respectueux des équilibres écologiques, de la fertilité des sols, de l'environnement et du bien être animal. Des règles rigoureuses fixent :*
- les principes de production, de préparation et d'importation,
- les listes positives de produits utilisables (fertilisation, traitement, transformation…),
- la définition des pratiques par type d'élevage,
- les principes de contrôle, de certification, de sanction et d'étiquetage.

L'Union européenne dispose depuis 1991 d'une réglementation spécifique. Le règlement (CE) n°834/2007 s'applique, dans toute l'Union européenne, à l'ensemble des productions en agriculture biologique et à tous les types d'activités associés (production, transformation, distribution, importation…).

La ***Conversion à l'agriculture biologique (CAB)*** *correspond à la phase de transition vers la certification en AB, elle permet d'épurer les sols d'anciens résidus chimiques. Dès le début de la conversion, les pratiques agricoles doivent être conformes à celles de l'AB. Pour chaque production, la durée de conversion est définie (2 ou 3 ans). Elle s'applique à la totalité d'un atelier, mais peut ne concerner qu'une partie de l'exploitation.*

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/Environnement-Territoires
Site de l'agence bio : www.agencebio.org/

Les productions végétales biologiques en Franche-Comté en 2013

Surfaces en hectares	Nombre de producteurs	Surfaces en mode de production biologique			
		Agriculture biologique	Conversion	Ensemble	Evolution 2012/2013
Céréales	211	4 142	161	4 303	- 2%
Oléagineux	30	379	31	410	+ 35%
Protéagineux et légumes secs	35	364	5	368	+ 16%
Total grandes cultures	**212**	**4 884**	**197**	**5 081**	**+ 2%**
Surface toujours en herbe	442	21 023	1 041	22 064	- 1%
Cultures fourragères	248	5 906	302	6 208	- 2%
Total cultures fourragères	**458**	**26 929**	**1 343**	**28 272**	**+ 0%**
Légumes frais	95	120	7	127	+ 6%
Fruits	67	195	6	201	+ 4%
Vignes	62	270	79	349	+ 10%
Autres	198	576	39	614	- 16%
Total Surfaces	**512**	**32 974**	**1 671**	**34 644**	**- 1%**

Source : Agence Bio

Les productions animales biologiques en Franche-Comté en 2013

	Nombre de producteurs	Nombre de têtes certifiées		
		2012	2013	Evolution 2012/2013
Vaches allaitantes	87	1 638	1 646	+ 0,5%
Vaches laitières	197	7 206	7 971	+ 10,6%
Brebis	21	1 199	1 106	- 7,8%
Poulets de chair	6	8 490	7 560	- 11,0%
Poules pondeuses	25	11 899	10 109	- 15,0%
Ruches	6	240	301	+ 25,4%

Source : Agence Bio

Plus de 500 exploitations franc-comtoises en AB en 2013

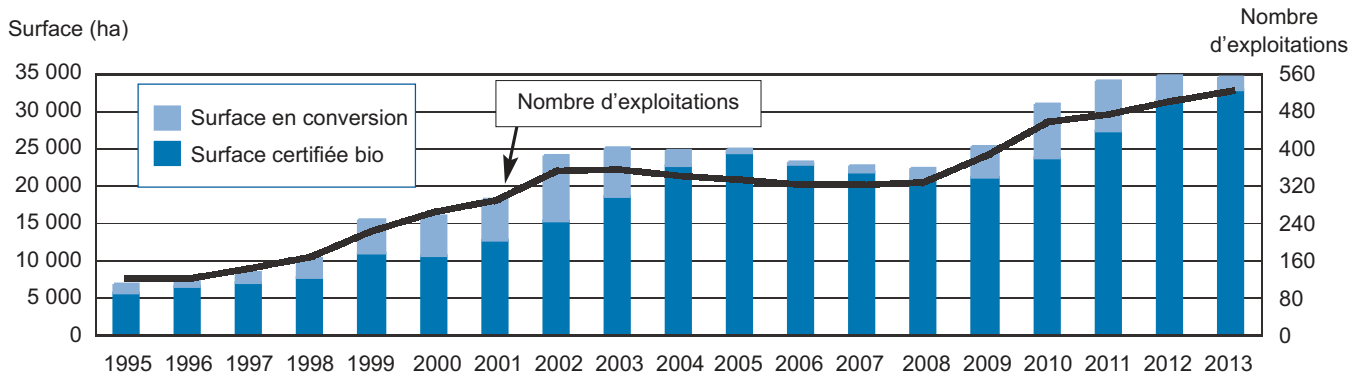

Source : Agence Bio

Mesures Agroenvironnementales Territorialisées

Le dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées est défini dans le cadre du plan de développement rural hexagonal pour la période 2007-2013. Après un démarrage progressif, une animation s'est mise en place pour le développement des MAET au niveau des sites Natura 2000 et des captages prioritaires. En 2008, c'est ainsi plus de 2 500 ha qui sont engagés. L'année 2010 est marquée par la contractualisation de 4 300 ha, soit autant que depuis le début du programme. L'enjeu eau sur les captages prioritaires se concrétise avec près de 1 400 ha engagés en 2010 et 2011. L'année 2013 marque la fin du programme 2007-2013. Des engagements de seulement un an sont proposés ce qui explique la forte baisse des surfaces contractualisées. Au final, les agriculteurs francs-comtois ont contractualisés 15 300 hectares en MAET sur ce programme. L'année 2014 est une année de transition avec prolongation d'un an des contrats en cours.

A compter de 2015, le nouveau programme privilégiera les dynamiques de territoire pour la mise en œuvre des Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC). Ces dynamiques prendront la forme de Projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) élaborés à l'échelle d'un territoire en identifiant les enjeux, un plan d'action, un calendrier, des moyens humains et financiers et des modalités de suivi et d'évaluation. Le PAEC sera à double dimension agricole et agroenvironnementale avec pour finalité, de maintenir ou encourager les pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux identifiés sur le territoire.

Un appel à candidatures aux territoires souhaitant proposer des MAEC a été lancé en Franche-Comté afin de préparer la campagne 2015.

Mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) *: elles sont définies comme la combinaison d'un ensemble de pratiques agricoles mises en œuvre pour la protection de l'environnement par un exploitant agricole volontaire. Il s'engage dans un contrat d'une durée de cinq ans, en contrepartie d'une rémunération annuelle correspondant aux coûts induits et aux manques à gagner.*

Les MAET permettent de répondre à des problématiques environnementales localisées ou de préserver des ressources remarquables. Elles sont ciblées sur des territoires délimités :
- Les sites Natura 2000. Plus de 15 % du territoire franc-comtois est désigné en Natura 2000, ce qui place la région Franche-Comté en 3ème place au niveau national.
- Les bassins versants prioritaires, définis au titre de la directive cadre sur l'eau (2000/60/CE). Il s'agit de bassins d'alimentation de captages pour l'alimentation en eau potable dont l'état se dégrade sous l'effet des pollutions diffuses.
Sur chaque territoire est défini un nombre réduit de mesures adaptées aux enjeux locaux. La territorialisation s'applique aux parcelles engagées, c'est-à-dire qu'un agriculteur peut engager tout ou partie de son exploitation dès lors que les parcelles se trouvent à l'intérieur du territoire éligible.

Natura 2000 : réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne. Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.
Il est composé de sites naturels majeurs désignés spécialement par chacun des pays membres en application des directives habitats (92/43/CEE) et oiseaux (97/49/CEE).

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/Environnement-Territoires
Site de la préfecture de la région de Franche-Comté : http://www.europe-en-franche-comte.eu/

Les territoires préservés en 2013

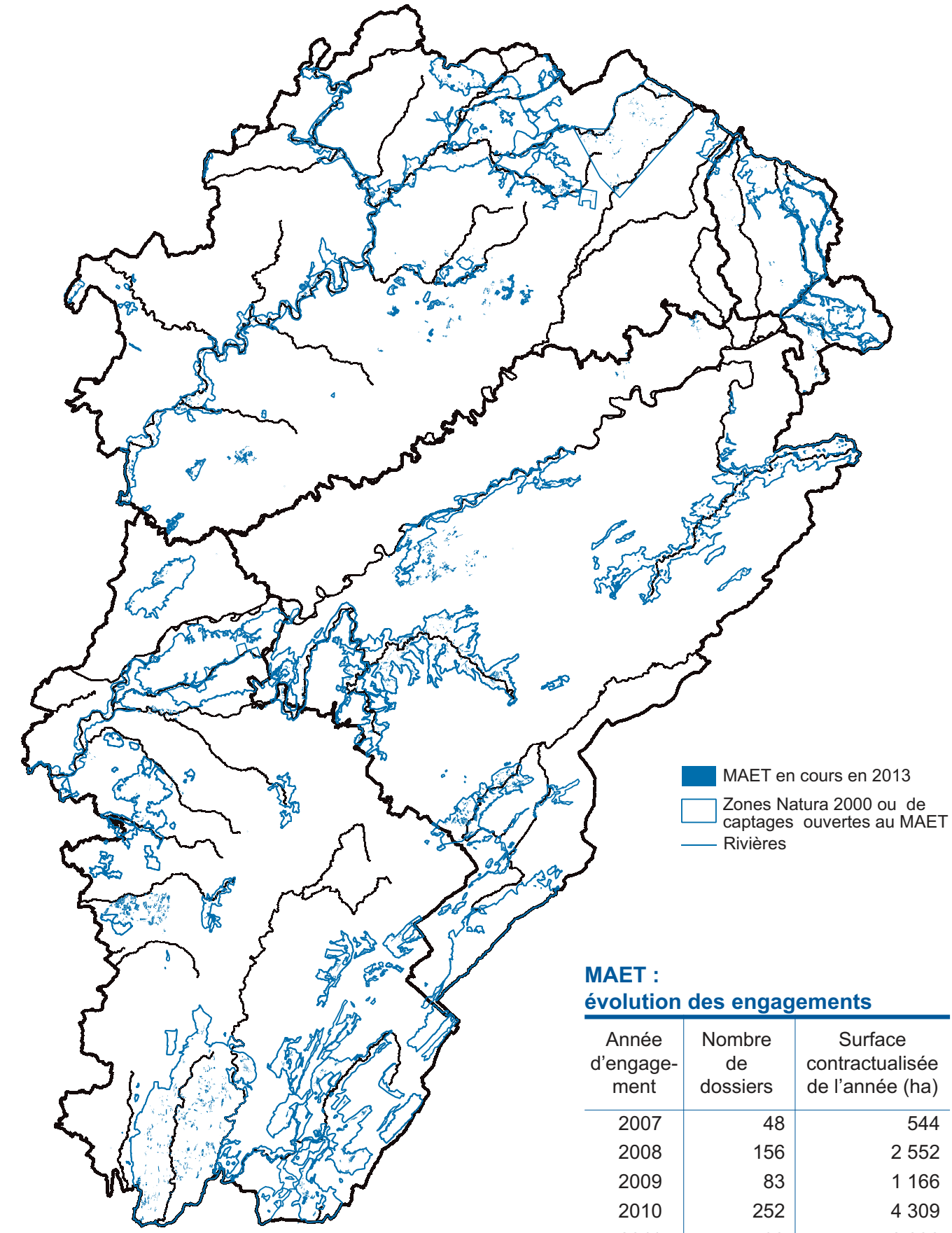

BD CARTO®

© IGN – Paris – 2002

DRAF Franche-Comté, Octobre 2014

Reproduction interdite Licence N° CUEF-02-006

MAET : évolution des engagements

Année d'engagement	Nombre de dossiers	Surface contractualisée de l'année (ha)
2007	48	544
2008	156	2 552
2009	83	1 166
2010	252	4 309
2011	93	2 036
2012	153	3 786
2013	23	971

Source : DRAAF - SRETE